



COMMUNE DE VALLOIRE

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

en application des articles R. 121-19 et R. 121-20 du Code de l'environnement

Projet de construction, d'exploitation et d'entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valloirette

Monsieur le Maire de la commune de Valloire informe le public que, conformément à la délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2019 une concertation préalable du public est organisée sur le territoire de la commune de Valloire sur le projet visé ci-dessus.

L'aménagement projeté consiste en la création d'une centrale hydroélectrique composée des ouvrages suivants:

- Une prise d'eau en rivière à l'aval immédiat du confluent de la Neuvachette avec la Valloirette, à la sortie du bourg de Valloire,
- Un bassin dessableur et un bassin de mise en charge directement reliés à la prise d'eau,
- Une conduite forcée enterrée en rive droite d'une longueur de 1500 mètres environ, reliant les ouvrages amont à l'usine,
- Une centrale hydroélectrique avec restitution à la Valloirette en amont du barrage du Lay en rive droite, abritant deux groupes turbines.

L'objectif du projet consiste en la production d'énergie renouvelable, performante, économiquement intéressante et respectant l'environnement. La centrale hydroélectrique aura une puissance installée de 2 960 kW ainsi qu'une production annuelle de 12.2 GWh, soit 1 109 tonnes équivalent pétrole. Cet aménagement s'inscrit dans les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) promulguée le 17 août 2015 et qui vise une part de 32 % des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030.

Le dossier soumis à la concertation préalable ainsi qu'un registre, seront déposés en mairie de Valloire du lundi 13 janvier 2020 au samedi 15 février 2020 inclus, pendant trente-quatre jours aux jours et heures suivants :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h
- Le samedi de 9h à 12h

Le dossier soumis à la concertation préalable sera également consultable sur le site internet de la commune de Valloire à l'adresse suivante : www.mairie-valloire.fr

Pendant toute la durée de la concertation, les observations du public peuvent être consignées par toute personne intéressée :

- directement sur le registre en mairie
- par voie électronique à l'adresse suivante : accueil@valloire.net
- être adressées par correspondance en mairie de Valloire à l'adresse suivante :

Mairie de Valloire
Place de la Mairie
73450 Valloire

Une réunion publique se tiendra le lundi 27 janvier 2020 à 18 heures en mairie de Valloire (Mairie de Valloire-Place de la Mairie- 73450 Valloire).

Le présent avis sera publié sur le site internet de la commune de Valloire à l'adresse suivante : www.mairie-valloire.fr ainsi que dans deux journaux d'annonces légales.